



Communiqué de presse

Embargo -

7 décembre 2016 – embargo jusqu'à 16h30

Base aérienne de Sion : les jalons sont posés pour le transfert en mains civiles

Le DDPS, le canton du Valais et la ville de Sion ont signé le 7 décembre 2016 un accord de principe établissant les étapes concrètes du transfert intégral de la base aérienne en mains civiles après 2021. Sion reste à la disposition des Forces aériennes comme aérodrome de dégagement dans les cas d'urgence. Des solutions ont déjà été trouvées pour une partie des collaborateurs des Forces aériennes et de la Base logistique de l'armée. Le DDPS met tout en œuvre pour ouvrir de nouvelles perspectives aux collaborateurs restants. Avec plus d'une centaine de places de travail créées par le stationnement de la police militaire à Sion, l'armée reste un employeur important dans la région.

Le DDPS, le canton du Valais et la ville de Sion ont élaboré un accord de principe définissant les étapes concrètes du transfert intégral de la base aérienne en mains civiles après 2021. Cet accord a été signé aujourd'hui. Il couvre les points essentiels suivants :

- Le DDPS gérera le centre d'apprentissage des polymécaniciens jusqu'à fin juillet 2029. Le canton et la ville de Sion auront la possibilité ensuite de développer ce centre à leurs frais.
- Le DDPS garantit quatre postes de travail (formateurs et administration du centre) pour les douze prochaines années. Le nombre d'apprentis ne change pas (32).
- Le DDPS continuera d'entretenir les infrastructures jusqu'à fin 2021, selon le contrat de 1956 établi entre la Confédération et la ville de Sion relatif à l'utilisation mixte de l'aérodrome de Sion.
- Le canton fournira les prestations logistiques en lien avec les infrastructures du site aéroportuaire qui seront utilisées par l'armée (police militaire, centre d'apprentissage, aérodrome de dégagement), comme il le fait déjà pour la place d'armes cantonale. A cette fin, le canton est disposé à reprendre dix-sept postes à plein temps de la Base logistique de l'armée à partir du 1^{er} janvier 2018. Les prestations seront financées par le DDPS.
- Afin de garder des synergies importantes avec le détachement assurant les prestations logistiques en faveur de l'armée, le canton et la ville de Sion sont disposés à reprendre quatre postes à plein temps de la Base logistique de l'armée à partir du 1^{er} janvier 2018 pour assurer le bon fonctionnement de l'aéroport civil de Sion.
- Le DDPS maintient Sion comme aérodrome de dégagement, afin de permettre aux Forces aériennes d'y atterrir en cas de difficulté ou en situation d'urgence, ou d'y opérer pendant une période limitée (par exemple lors d'un engagement similaire à celui exécuté dans le cadre du World Economic Forum). Les Forces aériennes paieront un forfait annuel de 300 000 francs pour couvrir l'ensemble des coûts liés à l'utilisation de l'aéroport civil par les Forces aériennes.
- La reprise à partir du 1^{er} janvier 2022 des systèmes nécessaires au bon fonctionnement de l'aéroport civil et des bâtiments qui ne seront plus utilisés par l'armée fera l'objet d'un accord particulier entre la Confédération, le canton et la ville de Sion.

Afin de mettre en œuvre l'accord de principe, une série de conventions devront être établies entre les différents partenaires. Les travaux y afférents auront lieu début 2017.

Bases élaborées par le comité de pilotage

L'accord se base sur un rapport établi par le comité de pilotage stratégique à l'attention du Conseil d'Etat valaisan. Ce comité de pilotage stratégique, mis en place le 18 août 2014 par le Conseil d'Etat valaisan et présidé par le conseiller aux Etats Jean-René Fournier, a étudié, en collaboration avec les services de la Confédération, la ville de Sion et les cercles économiques concernés, les implications techniques et financières du retrait des Forces aériennes du site aéroportuaire de Sion et émis des propositions concrètes.

En date du 26 novembre 2013 également, le DDPS a annoncé renoncer à la base aérienne de Sion dans le cadre du nouveau concept de stationnement. Avec la mise en œuvre du développement de l'armée qui débutera le 1^{er} janvier 2018, il n'y aura plus de service de vol régulier à Sion à compter du 31 décembre 2017. Des solutions ont déjà été trouvées pour une partie des collaborateurs des Forces aériennes et de la Base logistique de l'armée. Le DDPS s'efforce d'offrir de nouvelles perspectives aux collaborateurs restants. Le DDPS a en outre communiqué que le commandement ainsi que l'école de recrues et de sous-officiers de la police militaire seront stationnés à Sion. La police militaire reprendra la place d'armes cantonale et une partie des infrastructures de l'actuelle base aérienne. Elle comptera plus d'une centaine d'employés. L'armée restera ainsi un employeur important dans la région.

Renseignements : Renato Kalbermatten
Porte-parole du DDPS
058 464 88 75

Oskar Freysinger,
chef du DFS
027 606 40 05
oskar.freysinger@admin.vs.ch

Marcel Maurer,
Président de Sion
027 324 11 02
m.maurer@sion.ch